



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 065-18

Objet : RD - Résiliation du lot n° 4 (couverture, étanchéité, revêtement de façades) du marché de construction de la piscine aqualudique

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 11

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Alain Thieffentat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 065-18

objet **RD - Résiliation du lot n° 4 (couverture, étanchéité, revêtement de façades) du marché de construction de la piscine aqualudique**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le lot n° 4 du marché de construction de la piscine aqualudique (couverture, étanchéité, revêtements de façades) a été attribué à l'entreprise Projisol pour un montant de 1 633 541,89 € HT et le marché n° F17095 lui a été notifié.

Le 1er février 2018, la société Projisol a été placée en redressement judiciaire. L'administrateur judiciaire a confirmé que l'entreprise honorerait ses contrats pendant la période d'observation.

Cependant, devant l'absence de toute représentation de l'entreprise aux réunions de chantier depuis le début de l'année et la non-remise des plans de détail d'exécution dans les délais, un courrier resté sans réponse lui a été adressé le 28 mars 2018.

Tous ces manquements pénalisent l'ensemble du chantier en raison de l'impossibilité de travailler en synthèse avec les divers lots concernés, ce qui risque de mettre en péril le planning de cette opération.

Par conséquent, face à ces difficultés, il est proposé la résiliation du marché n° F17095.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Vu la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 attribuant les marchés de travaux pour la construction de la piscine aqualudique,

Vu le marché F17095,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la résiliation du marché n° F17095,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le courrier de résiliation,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le lot n° 4 (couverture, étanchéité, revêtement de façades) du marché de construction de la piscine aqualudique,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 065-18

Objet de l'acte : RD - Résiliation du lot n° 4 (couverture, étanchéité, revêtement de façades) du marché de construction de la piscine aqualudique

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20854H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20854H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018